



## Signification d'une décision de justice

Par **Claulinfi**, le **18/07/2021** à **04:43**

Bonjour. Voilà je vais essayer de résumer.

J'ai fait construire une maison avec mon \*(ex)mari avec qui je suis en cours de divorce et séparée depuis 18 mois. Suite aux réserves relevées par huissier le jour de la remise des clés, le constructeur a tardé à exécuter les mal façons mais surtout n'a jamais réparé le fond du problème. Donc j'avais conservé les derniers 5%...L'ambiance lié depuis à cette construction et ses nombreux soucis...m a valu mon divorce, nous avons vendu la maison et su remboursé tout juste le prêt immobilier.

J'ai prévenu par téléphone le constructeur du tout...voilà que 2 ans la fameuse remise des clefs, je reçois SANS AVOIR ÉTÉ SIGNIFIÉ, qu'un procès avait eu lieu concernant cette affaire...mais voilà que là, par contre pour me remettre la "décision de justice", on retrouve mon adresse...et je découvre donc qu'un procès à eu lieu sans moi ni mon ex mari \*(parti en europe), ni un avocat nous représentant, n'ayant jamais été mise au courant.

Quelles sont mes recours svp? Me retrouvant seul à déjà avoir épongé les dernières factures et dettes...Pour ne pas avoir à moi régler cela ...et le constructeur sait très bien le pourquoi mais n'ayant plus la maison...impossible de prouver ..

UN énorme merci à qui saurait l'aider...

Une maman infirmière épuisée par son métier, son divorce et toutes ces affaires qui s'enchaînent en plus.

M.E.R.C.I

Par **Yukiko**, le **18/07/2021** à **08:22**

Bonjour,

Vous pouvez faire opposition afin que l'affaire soit jugée à nouveau contradictoirement. Il faudrait toutefois évaluer vos chances d'obtenir une décision plus favorable. Le juge ne tiendra compte ni de la difficulté de votre métier ni de votre divorce. La question est de savoir si vous aviez le droit de ne pas payer les derniers 5% au constructeur. Non probablement.

Par **youris**, le **18/07/2021** à **09:36**

bonjour,

si vous n'avez pas été informé de cette procédure, c'est que sans doute l'autre partie n'avait pas votre bonne adresse et que tous les courriers relatifs à cette affaire ont été adressés à la dernière adresse connue par votre créancier.

salutations